

Minister for International Trade



Ministre du Commerce extérieur

CANADA

The Honourable L'honorable

Tom Hockin P.C. M.P.

Le 3 septembre 1993

L'honorable John Savage
Premier ministre de la Nouvelle-Écosse
7^e étage, One Government Place
B.P. 726
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2T3

Monsieur le Premier ministre,

J'ai le plaisir de répondre à la lettre que vous avez adressée récemment à la Première ministre concernant les restrictions imposées par la Communauté européenne à l'égard des importations de bois d'oeuvre résineux vert en provenance du Canada. Je voudrais profiter de l'occasion pour faire le point sur les derniers développements et donner un aperçu des activités que nous avons entreprises.

La gestion de ce dossier s'est faite sous le signe d'une étroite coopération entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et l'industrie. Je connais bien les intérêts particuliers de la Nouvelle-Écosse en ce domaine, et je ne peux que louer l'utile contribution apportée par le ministre Downe dans les discussions qu'il a eues en juillet avec ma collègue l'honorable Barbara Sparrow. Je note également le rôle important joué par l'honorable Peter McCreath, qui a su bien exposer la position de la Nouvelle-Écosse dans cette affaire.

La Communauté européenne, sur avis de ses experts phytosanitaires, a adopté des mesures pour que le nématode du pin ne soit pas transmis aux forêts européennes via les importations de bois d'oeuvre résineux vert en provenance du Canada, des États-Unis et de certains autres pays où la présence du parasite est connue. La Communauté exige maintenant que le bois en question subisse un traitement thermique ou soit séché au four. Nous estimons pour notre part qu'il s'agit là d'une mesure excessive dans le cas du bois d'oeuvre autre que le pin, et nous avons réussi à limiter en partie les effets de la décision européenne.